



## C H A R T E   C O N F I A N C E

Le Club des Artisans est une société indépendante qui référence des entreprises sélectionnées pour leur professionnalisme, et leur qualité de travail, et qui répondent à une charte confiance.

Le respect de cette charte est régulièrement contrôlé par le Club des Artisans auprès des entreprises qui s'y sont engagées.

- **Vérifier** l'expérience professionnelle du dirigeant.
- **Contrôler** l'assurance civile professionnelle et/ou décennale (suivant les métiers) de l'entreprise et sa validité.
- **S'assurer** de la philosophie de travail du dirigeant de l'entreprise lors d'un entretien systématique.
- **Constater** les agréments de qualifications, certifications, labels... (qualibat, qualisol...).
- **Visiter** l'entreprise, ses locaux, son matériel...
- **Garantir** votre satisfaction avec la possibilité de nous donner votre avis grâce à la rubrique « content / pas content » du site (une clause de rupture du partenariat est prévue en cas d'insatisfaction avérée).

Retrouvez votre artisan partenaire sur le [www.leclubdesartisans.fr](http://www.leclubdesartisans.fr)  
et découvrez ses compétences, ses réalisations, ses diverses qualifications...